

Route de Cahors 46100 CAMBES
Tél : +33 (0)5 65 40 02 96 - Fax : +33 (0)5 65 40 07 48
www.cmpc-sa.com - E. mail : contact@cmpc-sa.fr

BOATNET HDR

MONO PRODUIT POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES BATEAUX



CARACTERISTIQUES

Produit destiné à l'entretien et la rénovation des bateaux.

Nettoyages du gel coat, teck, sky, liston, pare battages, annexe, ainsi que les fonds de cales et les moteurs.

Produit indispensable à bord, de par sa formulation biodégradable et peu moussante.

Ainsi nettoyé le gel coat retrouve un aspect propre et brillant grâce aux agents filmogènes qu'il contient.

Idéal pour les pêcheurs, produit pour le nettoyage du sang de poissons, des traces de chaussures et des rayures de cannes.

MODE D'EMPLOI

GELCOAT
Dilution 5 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

TECK
Dilution 15 % à pulvériser sur surface mouillée ; rinçage.

SKY
Dilution 10 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

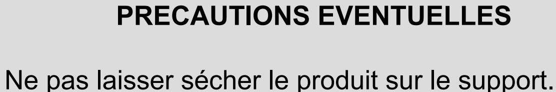
ANNEXE
Dilution 10 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

PARE BATTAGES
Dilution 25 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

VITRES ET PLEXIS
Dilution 2 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

MOTEURS
Dilution 25 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.

FOND DE CALE
Dilution 15 % à pulvériser sur surface sèche ; rinçage.



PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect :	liquide
- Couleur :	vert
- Odeur :	bouquet
- Densité à 20°C :	1,06
- pH à 5 % :	11,2
- Ininflammable.	





PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas laisser sécher le produit sur le support.
Eviter le lavage en plein soleil.
Ne pas appliquer trop concentré sur l'aluminium et les alliages légers.
Stockage dans un endroit frais et sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.





Consultez nos FDS sur



USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.
Indice 2 / Avril 2013





